

Pôle Médiation Faune sauvage

BILAN 2023

LPO Alsace



LPO Alsace
1 rue du Wisch
67560 Rosenwiller
03 88 22 07 35

alsace.mediation@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr>

GEPMA
Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Agir pour
la biodiversité





Les 4 salariées œuvrent tout au long de l'année pour répondre à toute demande liée à la faune sauvage et à ses habitats naturels et/ou bâtis.

En 2023, elles ont été épaulées par une médiatrice saisonnière, ainsi que par 2 volontaires en service civique.

Le réseau des bénévoles des deux associations a également été très sollicité et a été d'une aide précieuse pour aider l'équipe sur le terrain, partout en Alsace.

Le pôle MFS vient de terminer sa 17ème année d'existence. Les résultats présentés ci-dessous montrent tout

l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace tant par les particuliers que par les professionnels et les collectivités. Il est également important de rappeler qu'au-delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques des espèces et de fait, contribue à leur protection et à celles de leurs habitats

Présentation du pôle

Les relations Hommes et faune sauvage sont complexes. Et le sont encore plus au fur et à mesure que la population humaine augmente et que les surfaces à exploiter pour garantir son bien-être s'accroît en parallèle. Inévitablement, cette expansion rogne sur les espaces naturels et limite les habitats disponibles pour la faune sauvage. L'Homme et l'animal partagent des territoires qui se réduisent jour après jour, augmentant une promiscuité et engendrant bon nombre de tensions.

Le rôle du pôle MFS est d'informer et de conseiller les personnes désireuses d'œuvrer en faveur de la biodiversité, mais également de désamorcer les inévitables conflits que cette cohabitation provoque en associant conseils, information et accompagnement.

Son fonctionnement

Créé en mars 2008, le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA). Il est piloté par la LPO Alsace.

Le pôle en chiffres

En 2022, **5861 demandes ont été traitées.**

Répartition géographique des demandes

L'origine des appels se décline de la manière suivante :

- Bas-Rhin : 68,1 %
- Haut-Rhin : 23,1 %
- Autres départements / pays limitrophes : 4,77 %
- Alsace / communes inconnues : 4,03 %

Dans le département du Haut-Rhin, les agents de la Brigade Verte sont en général directement contactés par les personnes et gèrent les demandes. Cela explique la grande disparité des chiffres au sein de l'ancienne région Alsace.

Evolution des demandes au cours des 12 dernières années

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	1869	2328	2473	3006	2891	3641	4471	4510	4774	4894	5153	5861

Catégories d'appels

Certaines demandes simples peuvent être traitées rapidement par téléphone ou par mail. Mais d'autres dossiers nécessitent un investissement plus important : tant par les déplacements indispensables sur site, que par les recherches à effectuer, les temps d'échanges avec les différents acteurs publics et privés, les rapports à rédiger, etc... qui peuvent parfois demander des semaines ou des mois pour aboutir.

Ces demandes sont réparties comme suit :

► **Les problématiques de cohabitation : 9,7 %**

Cette catégorie concerne essentiellement des gênes provoquées par la présence d'un animal ou d'un groupe d'animaux à un endroit donné. La majorité des demandes est motivée par :

- des nuisances sonores ;
- des problèmes d'odeur, de déjections ;
- des problèmes de prédation sur des animaux d'élevage ;
- et, de plus en plus, une intolérance vis à vis de la faune sauvage aux abords de nouvelles constructions.

Cette catégorie est en hausse et mobilise beaucoup de temps au sein du pôle MFS. Les réponses à ces problématiques sont dans un premier temps données par téléphone et peuvent être suivies d'un ou de plusieurs déplacements sur site. Les conseils sont apportés au cas par cas pour une meilleure cohabitation avec les animaux.

Malgré les informations apportées, certains propriétaires refusent toute cohabitation et veulent coûte que coûte chasser les animaux. Lorsqu'il s'agit d'espèces non protégées (telle que la fouine par exemple), des conseils sont donnés pour inciter les « indésirables » à partir d'une manière douce et déontologiquement correcte. Cela permet de donner des alternatives à des personnes tentées par des moyens de destruction tels que l'empoisonnement ou le piégeage, qui n'apportent pas de solution durable au problème de cohabitation. Lorsqu'il s'agit d'espèces protégées, le dossier est transmis à la DREAL Grand Est. Un rappel à la loi peut également être effectué.

► **Les demandes de conseils et d'information sur la faune, sur une espèce ou son habitat : 23,5 %**

Ces demandes concernent majoritairement :

- des comportements d'animaux jugés « anormaux » ;
- des conseils pour aménager un espace en faveur de la faune ou pour concilier travaux de rénovation et préservation des animaux présents ;

- des questionnements sur un animal méconnu, observé, le souhait de l'identifier pour le connaître ;
- des questionnements sur le nourrissage de la faune et les cas de mortalité autour des mangeoires ;
- des problématiques de collisions des oiseaux contre les surfaces vitrées ;
- des conseils pour attirer la faune sauvage ou intégrer des nichoirs dans le cadre de travaux de rénovation ;
- des faits relatés dans les médias ayant entraînés quelques craintes (virus...).

► **Les demandes liées à des problématiques de destruction d'espèces ou d'habitats : 6,3 %**

Le pôle MFS est ainsi amené à intervenir :

- pour décaler ou stopper des travaux présentant un risque pour les espèces protégées ;
- pour des problématiques d'empoisonnements ou d'activités cynégétiques et de piégeage illégales ;
- pour des problématiques de détention et de commerce illégal d'espèces protégées.

Dans la majorité de ces cas, le pôle MFS contacte les agents de l'OFB ou la Brigade Verte pour effectuer un constat, et prévient la DREAL Grand Est.

Le suivi du dossier pour assurer la mise en place de mesures compensatoires peut ensuite demander beaucoup de temps et d'investissements.

► **Les demandes liées à des animaux en perte ou jugés en détresse par les découvreurs : 60,5 %**



Plutôt que de simplement recueillir les animaux jugés « en perdition », le pôle MFS tente d'avoir un rôle éducatif. En effet, la méconnaissance de la biologie des espèces peut engendrer des comportements inappropriés - parfois irréversibles - pour la faune.

Les jeunes animaux esseulés n'ont en effet pas toujours besoin d'être recueillis. Si l'animal peut être maintenu dans son milieu d'origine, cette solution doit être privilégiée ! Ce type de conseil demande beaucoup de pédagogie car, suivant la sensibilité du découvreur, il peut être mal interprété. De fait, ce n'est qu'après un premier bilan téléphonique complet que les animaux sont dirigés vers le centre de soins le plus proche, si nécessaire.



Espèces concernées

Les appels concernent les espèces et catégories suivantes :

- Mammifères : 25,9, dont 6,1% de chiroptères %
- Oiseaux : 66,5 %
- Reptiles, amphibiens, insectes : 1,6 %
- Habitats : 4,5 %
- Animaux domestiques, d'élevage, NAC : 1,5 %

Zoom sur deux actions phare

Traitement des demandes liées à la faune sauvage en détresse

Sur les 5861 sollicitations traitées par le pôle MFS, celles liées aux animaux en détresse sont les plus nombreuses. Il est parfois nécessaire de faire rapatrier l'animal vers un centre de soins (lorsqu'il y a une blessure apparente par exemple) mais afin d'en être

certain, il est important de poser un diagnostic au préalable.

Pour évaluer la situation, le médiateur doit d'abord s'assurer de l'état de l'animal. Est-il blessé ou non ? Pour cela une photo est souvent essentielle car les blessures ne sont pas toujours visibles. Une vidéo montrant le comportement de l'individu peut compléter le diagnostic en cas de problème neurologique ou de problème de respiration (à ne pas confondre avec des grognements par exemple).

Si l'animal ne semble pas blessé en apparence, il est primordial de connaître le contexte de la situation. Quel est le stade de développement de l'animal ? Est-ce un jeune tombé trop tôt de son nid ? Est-ce un animal qui a heurté violemment une vitre ? Est-ce une probable prédation par un chat ? etc... Le médiateur doit donc poser les bonnes questions pour éliminer au fur et à mesure toutes les situations qu'il est possible de rencontrer (prédation, collisions, dérangement/destruction d'un nid ou d'un habitat, etc).

Muni de ces éléments essentiels, le médiateur peut alors donner les conseils adaptés pour venir en aide à l'animal mais également pour faire en sorte que le problème identifié ne se reproduise plus (conseils pour que les vitres ne soient plus un piège, conseils en amont des travaux, etc...).

Chaque sollicitation nécessite donc un travail conséquent, qui demande au médiateur d'avoir de bonnes connaissances sur la biologie des espèces, sur le comportement des animaux, mais aussi de savoir comment agir face à chaque situation, voire même de les anticiper. Le médiateur doit également être capable de faire face aux réactions des découvreurs (certains sensibles/émotifs, d'autres peu compréhensibles...) et doit savoir sensibiliser les découvreurs sans les brusquer. Psychologie, patience, et sont des qualités essentielles parfois.

Développement des partenariats pour la faune dans le bâti

Après plusieurs années de collaborations avec différents interlocuteurs à l'occasion de dossiers, le GEPMA lance une réflexion commune avec le pôle MFS, autour de la problématique de la prise en compte de la faune dans le bâti. Qu'ils s'agissent de travaux de rénovation ou de projets de nouvelles constructions, les objectifs sont multiples :

- faire en sorte que les acteurs (promoteurs, architectes, bailleurs, etc...) prennent en compte la biodiversité en amont des projets et de la planification des travaux

Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France

Depuis 21 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA et tous les animaux qui sont morts au centre de soins de la LPO Alsace sont donc systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés.

En 2023, 169 cadavres ont ainsi été analysés. Les résultats sont négatifs.



- intégrer des nichoirs et des gîtes pour accueillir la faune sauvage au sein des constructions et espaces extérieurs
- anticiper ainsi les éventuelles problématiques de cohabitation avec les usagers.

La création d'une charte, indiquant l'ensemble des préconisations à respecter par les acteurs des différents projets, serait un plus, à terme.

En 2023, l'équipe du pôle a ainsi pu former divers publics professionnels et associatifs sur cette thématique

Coopération entre les différentes structures nationales

Le pôle MFS Alsacien bénéficie d'une riche expérience de par sa longévité mais également par la diversité des thématiques abordées jusqu'à présent.

Cependant, il reste important de pouvoir faire évoluer les conseils apportés pour qu'ils soient toujours optimaux. L'équipe est ainsi en contact quasi-quotidien avec les médiateurs-trices de France et des autres

pays limitrophes (Allemagne, Suisse, Belgique...) pour améliorer ses protocoles et connaissances, et donc les conseils apportés.

La mise en commun des retours d'expériences de chacun est primordiale et c'est dans cet objectif que le pôle MFS a organisé une formation à la « Médiation Blaireau », à destination des médiateurs nationaux (associations, élus locaux, cabinet d'avocat spécialisé dans le droit de l'environnement) qui souhaitent se spécialiser sur cette thématique.

Remerciements

Le pôle MFS est partiellement subventionné par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand-Est), l'Eurométropole de Strasbourg, Réseau de Transport d'Electricité, Strasbourg Electricité Réseaux, Enedis, la Ville de Strasbourg et la Ville de Saint-Louis.

Le pôle MFS les remercie pour leur aide financière.

Nos plus vifs remerciements sont adressés :

- aux bénévoles locaux qui épaulent l'équipe au quotidien par leur intervention sur le terrain, pour l'aide au rapatriement des animaux et/ou leur rôle primordial de sentinelles pour le suivi et la surveillance des sites de reproduction. Un
- aux agents de la Brigade Verte, pour leur engagement quotidien et leur aide dans la gestion de certains cas et la prise en charge de la faune en détresse
- à l'équipe de l'association Sentinelle Nature Alsace (SNA) pour son aide lors des demandes, concernant la faune en détresse, traitées par le pôle MFS



Titre

Bilan 2023 du pôle Médiation Faune Sauvage



Agir pour
la biodiversité



Soutien / Partenariat



Partenaires techniques



Sources / Informations

Rédaction

Suzel Hurstel - suzel.hurstel@lpo.fr, responsable du pôle MFS

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller - 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Contributions : Cathy Zell, chargée de communication et de partenariats

Illustration de couverture : Rougegorge ayant percuté une vitre (photo remise)

Illustrations & Crédits photographiques, sauf mention contraire : LPO Alsace